

*Le budget—M. Belsher*

● (1550)

Grâce à la nouvelle aide fiscale consentie aux familles ayant de jeunes enfants, plus de 1,3 million de familles comptant des enfants d'âge préscolaire recevront davantage, grâce à des changements apportés au crédit d'impôt-enfants ou à la déduction pour frais de garde d'enfants. Pour les familles qui peuvent fournir un reçu attestant leurs frais de garde, on a prévu une augmentation de la déduction d'impôt de 4 000 \$ par enfant pour les enfants âgés de moins de six ans ou qui ont besoin de soins particuliers. Pour les familles à revenus faibles ou moyens, on a prévu un supplément de 200 \$ par année au crédit d'impôt-enfants à l'égard des enfants de six ans et moins. Pour les enfants de plus de six ans, la déduction d'impôt reste la même, soit 1 000 \$ par année. Le plafond de 8 000 \$ par famille au titre des déductions autorisées sera abrogé.

La stratégie des services de garde prévoit aussi un fonds destiné à financer les initiatives spéciales. On estime qu'environ 100 millions de dollars seront destinés à favoriser la recherche et le développement sur les services de garde d'enfants dans les collectivités rurales et pour des projets spéciaux, par exemple.

Pourquoi le gouvernement a-t-il mis sur pied cette stratégie des services de garde? Parce que ces services sont une question prioritaire pour le gouvernement et pour les Canadiens. Le gouvernement a promis aux Canadiens un système de services de garde complet qui répondrait aux besoins de nos familles.

L'année dernière, j'ai siégé au comité spécial sur les services de garde qui avait pour mandat d'étudier la question et d'informer le gouvernement sur les besoins des familles canadiennes.

Cette stratégie pourrait entraîner la création de 40 000 emplois dans le domaine des services de garde et elle pourrait offrir aux travailleurs des services de garderie de nombreuses occasions de poursuivre leur formation.

Je prends encore quelques minutes pour parler de l'élimination d'échappatoires dans le régime fiscal. J'ai l'impression que les partis d'opposition ne rendent pas service à la population canadienne en ne reconnaissant pas que certaines échappatoires ont déjà été éliminées. Par exemple, ces trois dernières années, un certain nombre de mesures ont été prises pour protéger l'intégrité des systèmes d'imposition des sociétés et des particuliers. Je donne quelques exemples.

Le gouvernement a mis un terme aux abus permis par le crédit d'impôt à la recherche scientifique qui nous a coûté des milliards de dollars. Il a éliminé les abris fiscaux rattachés aux investissements dans les yachts et les véhicules de loisir; il a éliminé le recours aux sociétés de fiducie pour répartir les revenus d'investissement en échappant à l'impôt; il a éliminé la possibilité de créer des sociétés de personnes lors des prises de contrôle, ce qui permettait d'accroître les déductions d'impôt; il a introduit l'impôt minimum pour les particuliers à revenu élevé; et il a pris des mesures qui limitent de façon appréciable les possibilités pour les entreprises de reporter des pertes et des déductions non utilisées.

Il reste encore beaucoup à faire, mais nous sommes sur la bonne voie. En outre, le gouvernement a déclaré qu'il y aurait des décrets de remise d'impôt sur le revenu, mais, afin de mieux en rendre compte à la population, le gouvernement prendra les mesures suivantes au cours de la prochaine année financière. Il présentera à la Chambre tous les décrets portant

sur plus de 20 millions de dollars. Il présentera au Parlement des rapports périodiques sur tous les décrets et publiera ces décrets dans la *Gazette du Canada*. Le gouvernement conservateur ne craint pas de rendre des comptes à la population.

Cet après-midi, c'est avec empressement que je donne mon appui au budget présenté à la Chambre par le ministre des Finances et je déplore les deux modifications présentées par l'opposition.

**Mme Mitchell:** Mon collègue sait bien que j'ai écouté d'une oreille très attentive ses remarques sur la garde des enfants, sujet auquel nous nous intéressons tous deux vivement. Le député a parlé d'un fonds spécial pour la recherche et le développement dans le domaine de la garde des enfants. Je veux lui demander, en toute sincérité, s'il n'est pas déçu que cela n'ait pas été inclus dans le budget? Peut-il expliquer pourquoi cela n'est pas dans le budget? Puisque le gouvernement fédéral a entière compétence, pourquoi n'est-il pas possible d'affecter dès maintenant des sommes afin que des progrès puissent être réalisés dans ce domaine? De cette façon, tous les groupes d'un bout à l'autre du pays dont nous avons entendu les témoignages ne seraient pas si déçus que rien de concret ne se fasse pour aider à faire démarrer les choses dans le domaine de la garde des enfants. Cela permettrait la mise sur pied de projets spéciaux visant par exemple, comme le député l'a mentionné, les régions rurales, les enfants handicapés, les besoins des groupes multiculturels, les localités du Nord et les communautés autochtones.

A entendre le député, on croirait que 200 000 places sur sept ans seraient suffisantes pour répondre aux besoins. Lorsque nous avons examiné la question de plus près, nos projections ont indiqué que, même dans la situation actuelle, sans intervention, il y aurait autant de places de créées. Ce n'est vraiment qu'un très petit nombre. Il semble qu'on pourrait devoir attendre encore plusieurs années avant que le gouvernement fédéral fournisse des fonds pour la création de ces 200 000 nouvelles places en garderie.

Le député n'est-il pas déçu que rien n'ait été fait pour aider à la création des places en garderie dont nous avons un besoin si urgent, comme on nous l'a dit et répété, et que le premier ministre (M. Mulroney) a promis aux Canadiens il y a environ trois ans?

**M. Belsher:** Je remercie la députée de Vancouver-Est (M<sup>me</sup> Mitchell) de sa question. Je sais qu'elle a un grand cœur et qu'elle veut qu'on fasse le plus possible. Toutefois, je lui fais remarquer que, le 1<sup>er</sup> décembre 1987, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) a déposé son rapport sur la stratégie. Il a déposé un rapport traitant de l'objet des négociations avec chacune des provinces, négociations qui ont lieu actuellement.

La députée déclare que l'on ne tient pas compte de ce rapport puisque le budget ne comporte pas de dispositions précises concernant la garde d'enfants. Rien n'est moins vrai et je vais essayer de le montrer.

**Mme Mitchell:** Des preuves!

**M. Belsher:** La députée veut voir l'argent. Nous le verrons mercredi, lorsque les prévisions budgétaires seront déposées.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a pris un engagement devant la Chambre. Il a établi le cadre des